

Corporate Travel: Les prestations que nous vous proposons



Frais d'annulation

Prise en charge des coûts avant le départ en cas de:

- maladie grave (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique telle que p. ex. la COVID-19), accident grave, décès ou complications en cas de grossesse
- quarantaine
- atteinte aux biens de l'assuré à son domicile
- retard ou défaillance du moyen de transport public durant le voyage aller
- défaillance du véhicule durant le voyage aller suite à une panne ou à un accident
- catastrophes naturelles, dangers sur le lieu de destination ou grèves
- vol du passeport ou de la carte d'identité
- annulation d'un rendez-vous d'affaires pour cause de maladie, d'accident ou de décès du partenaire commercial



Assistance médicale

Organisation et prise en charge de coûts pour:

- transport dans le centre hospitalier approprié le plus proche
- rapatriement sous surveillance médicale dans un centre hospitalier proche du domicile de la personne assurée
- voyage de retour supplémentaire sans accompagnement médical
- accompagnement d'enfants mineurs voyageant en même temps
- voyage aller et retour d'un collaborateur de remplacement
- voyage de visite pour personnes proches en cas d'hospitalisation
- partie non utilisée du voyage d'affaires
- dépenses imprévues
- frais de communication supplémentaires en cas de voyage retardé



Assistance voyage

Organisation et prise en charge de coûts pour:

- voyage retour supplémentaire en cas d'interruption prématurée du voyage ou de retour retardé
- voyage retour temporaire
- coûts supplémentaires en cas de vol de documents
- partie non utilisée du voyage d'affaires
- dépenses imprévues



Assistance en cas de décès

Organisation et prise en charge de coûts pour:

- rapatriement en cas de décès
- coûts supplémentaires des personnes assurées participant au voyage d'affaires en cas d'enterrement sur place
- partie non utilisée du voyage d'affaires



Frais de recherche et de sauvetage

Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage, si la personne assurée est réputée disparue à l'étranger ou doit être sauvée d'une situation d'urgence physique pendant le voyage d'affaires.

**Prestations en cas d'enlèvement**

Prise en charge des coûts pour:

- voyage des proches sur le lieu d'enlèvement
- coûts des prestations de conseil en cas de crise

**Frais de guérison à l'étranger**

Prise en charge des frais de guérison pour les interventions médicales d'urgence en vue du traitement de maladies ou d'accidents pendant le voyage d'affaires à l'étranger, non couverts par l'assurance maladie ou accident.

**Protection comptes**

Sont assurés les préjudices pécuniaires de la personne assurée résultant lors d'un voyage d'affaires

- des actes frauduleux sur un compte assuré,
- de l'utilisation frauduleuse d'une carte assurée ou
- de l'utilisation frauduleuse d'un appareil mobile assuré

commis par des tiers et qui ne sont pas remboursés par ailleurs.

**Vol retardé**

Prise en charge des coûts supplémentaires (hôtel, changement de réservation, appels téléphoniques) pour la poursuite du voyage d'affaires. Cette prestation est octroyée en complément des prestations de la compagnie aérienne.

**Bagages**

Indemnisation pour les bagages de la personne assurée y compris le matériel destiné à l'exercice de l'activité professionnelle en cas de:

- vol, vol commis avec violence, détérioration/destruction
- perte ou l'endommagement des bagages durant leur acheminement par une entreprise de transports publics
- la livraison tardive avec retard d'au moins quatre heures par une entreprise de transports publics.

**Protection appareils mobiles**

Indemnisation des appareils mobiles emportés en voyage d'affaires par la personne assurée pour ses besoins personnels et/ou pour l'exercice de son activité professionnelle et qui pendant le voyage d'affaires sont volés, dérobés, endommagés ou détruits.

**Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)**

Prise en charge des coûts de la franchise contractuellement due par la personne assurée, suite à un dommage sur le véhicule de location.

**Capital en cas d'accident**

L'assurance verse une prestation en capital en cas de d'invalidité et de décès.

**Responsabilité civile privée de voyage**

Protection du patrimoine de la personne assurée en tant que particulier contre les prétentions légales en responsabilité civile de tiers pendant un voyage d'affaires assuré.

**Service dépannage et accident**

Prise en charge des coûts pour:

- dépannage / remorquage / sauvetage
- hébergement / voyage de retour / voiture de location
- frais de taxi
- transport de retour d'un véhicule
- défaillance du conducteur
- envoi de pièces détachées à l'étranger

**Protection juridique de voyage**

Prestations pécuniaires pour les voyages d'affaires en dehors de la Suisse et la Principauté de Liechtenstein à titre de:

- frais d'expertises et d'analyses
- frais de justice et d'arbitrage
- dépens
- honoraires d'avocat
- frais nécessaires de traduction
- cautions de droit pénal (à titre d'avance)

Prestations de services sans prise en charge des coûts**Service d'intermédiation et de notification**

- Communication d'hôpitaux et de médecins à l'étranger
- Service de notification pour les proches et l'employeur

**Avance des frais auprès de l'hôpital**

- Avance des frais en cas d'hospitalisation en dehors de l'Etat de résidence

**Home Care**

- Transmission de numéros de téléphone d'artisans en cas de situations d'urgence au domicile